

**COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »****29 avenue de Verdun****63190 LEZOUX****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE****RÉUNION DU 16 DECEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 16 décembre, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, à la salle communale d'Orléat après convocations légales en date du 10 octobre 2025, sous la présidence de Madame Elisabeth BRUSSAT.

Etaient présents lors de l'appel nominal :

Mme Josiane HUGUET	M. Romain FERRIER
Mme Danielle GRANOUILLET	Mme Anne-Marie OLIVON
M. Jean-Baptiste GIRARD	Mme Elyane GRANET
Mme Agnès TARTRY-LAVEST	Mme Isabelle GROUIEC
Mme Sylvie EXBRAYAT	Mme Elisabeth BRUSSAT
M. Gilles BERGAMI	Mr Cédric DAUDUIT
Mme Julie MONTBRIZON	Mme Patricia LACHAMP
M. Daniel PEYNON	Mr Florent MONEYRON
Mme Annick FORESTIER	Mme Nicole BOUCHERAT
Mme Déolinda DE FREITAS	M. Jean-Louis DERBIAS
Mr Alain COSSON	Mme Michelle CIERGE
Mme Marie-France MARMY	Mr Bernard FRASIAK
Mr Christian BOURNAT	M. Yannick DUPQUE
Mme Catherine MORAND	Mr Antoine LUCAS
Mr Guillaume FRICKER	Mme Laurence GONINET
Mme Sylvie ROCHE	

Suppléants présents : Mme Nathalie DE LA FUENTE et Mr Patrice BLANC

Etaient représentés (procuration) :

- Mme VIAL Séverine donne pouvoir à Mr FRASIAK Bernard

Absents : Mr Marquet Gilles, Mr Tisserand Thierry et Mr Brousse René

**VOTE : En exercice : 35      Présents : 31      Représentés : 1      Votants : 32**

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Mr Jean-Louis DERBIAS, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a accepté.

Objet : budget assainissement – avance de trésorerie pour le démarrage de la régie

**BUDGET ASSAINISSEMENT – AVANCE DE TRÉSORERIE POUR LE  
DÉMARRAGE DE LA RÉGIE**

\*\*\*\*\*

- CONSIDERANT la possibilité pour les collectivités locales de faire une avance de trésorerie du budget principal à un budget rattaché ;
- CONSIDERANT la création du budget assainissement suite à la prise de compétence par la CCEDA au 01 janvier 2026 ;
- CONSIDERANT la nécessité d'avoir une trésorerie de départ pour assurer les premières dépenses dans l'attente du vote du budget 2026 ;

Madame la Présidente expose au conseil communautaire qu'il convient de prévoir une avance de trésorerie d'un montant de 100 000 euros pour couvrir les premières dépenses du budget assainissement.

Cette avance sera versée au 1<sup>er</sup> janvier 2026 et remboursée au BP après le vote du budget le 03 mars 2026 par opération d'ordre non budgétaire.

Il est proposé au conseil communautaire :

- **D'AUTORISER** le versement d'une avance de trésorerie du budget principal au budget assainissement selon les modalités exposées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire APPROUVE à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme,  
Fait et publié à Lezoux, le 17 décembre 2025  
Signé par Jean-Louis DERBIAS,  
Secrétaire de séance



Pour extrait certifié conforme  
Fait et publié à Lezoux, le 17 décembre 2025  
Signé par Elisabeth BRUSSAT,  
Présidente

